



SYRIE

PRISONNIER D'OPINION

Riad Seif, ancien député du Parlement syrien, a été arrêté le 28 janvier et est détenu à Damas. Dix autres personnes avaient également été interpellées pour avoir participé le 4 décembre 2007 à une réunion de la Déclaration de Damas pour le changement démocratique. Tous sont poursuivis pour «diffusion de nouvelles fausses ou exagérées susceptibles de porter atteinte au moral du pays, incitations aux luttes de factions, adhésion à une association secrète».

Riad Seif avait déjà été arrêté le 6 septembre 2001 pour avoir organisé un séminaire politique appelant à des réformes et à des élections démocratiques. Il avait été libéré le 18 janvier 2006.

Souffrant d'un cancer à un stade avancé, Riad Seif a besoin de soins oncologiques qui ne sont dispensés qu'à l'étranger. Les autorités syriennes lui ont toujours refusé l'autorisation de quitter le pays pour bénéficier de tels traitements. Sa détention menace sa vie.

Si vous désirez intervenir pour ce cas, ou si vous souhaitez adhérer à notre organisation, demandez des informations à: ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Speichergasse 29, CP 5011, 3001 Berne. Tél: 031 312 20 44. Courriel: info@acat.ch.

Observatoire du Droit d'asile et des étrangers

L'Association suisse pour un Observatoire du droit d'asile et des étrangers a été fondée le 8 février 2007 à Berne. Créée par divers défenseurs du droit d'asile, elle est une suite directe de la votation populaire de septembre 2006 durcissant les lois sur l'asile et le séjour des étrangers. Elle vise à organiser dans toute la Suisse un travail d'observation critique de l'application de la nouvelle législation. L'Observatoire diffuse des informations concrètes, factuelles et fiables sur l'application des lois sur l'asile et les étrangers, à partir de cas individuels posant problème sous l'angle du respect des droits humains. Comme nous le faisons pour l'Acac (voir ci-contre) depuis longtemps, nous publierons périodiquement certaines situations rapportées par l'Observatoire. Premier cas ci-dessous. (réd)

Le viol ne suffit pas

«Samila» présente une demande d'asile en octobre 2005 au Centre d'enregistrement (CEP) de Vallorbe. En Bosnie où elle n'a jamais pu sa faire soigner, elle a vécu les pires horreurs durant la guerre. Séquestrée trois jours dans une cave par des soldats, elle y est violée et torturée, assiste à l'exécution d'un bébé tandis que sa mère lui donne le sein. Durant son audition au CEP, elle s'effondre en larmes et demande des soins. Le CEP n'a pas de service médical. Vingt jours plus tard, sa demande, traitée en procédure accélérée, est refusée: on nie tout obstacle médical à son renvoi «d'autant plus qu'aucun certificat médical n'est déposé».

Attribuée selon la procédure au canton de Genève, Samila y est prise en charge médicalement; elle dépose un recours contre la décision de l'ODM (Office fédéral des migrations). Le juge chargé du recours déclare qu'il est «voué à l'échec» et exige une avance de 600 francs pour couvrir les frais de procédure. Totalement indigente, Samila réussit heureusement à emprunter cette somme.

Très vite, les rapports médicaux confirment la gravité de la santé de Samila, hospitalisée à plusieurs reprises durant deux ans. Le 23 janvier dernier, le recours est admis. L'accès à l'asile n'est pas reconnu, mais Samila reçoit de la Confédération une autorisation de séjour provisoire.

Si vous désirez signaler un cas ou réagir, vous pouvez vous adresser à l'Observatoire: observatoire-ge@stopexclusion.ch ou tél 022 818 03 50; 078 734 07 36.

SOLUTIONS DES JEUX

Mot secret: Sicilien

Miniquiz: 1.A - 2.A - 3.A - 4.A - 5.A

Anagramme:

Tsigane - Gisante - Gitanes

Jeu des sept erreurs: 1. Couleur du petit chien - 2. Buisson à gauche plus touffu - 3. Ski cassé ajouté - 4.- Sommet manque au centre - 5. Manque nom sur tonneau - 6. Couleur patte arrière - 7. A droite, branche plus longue.

Sudoku 09/08

7	9	3	5	8	2	4	6	1
8	6	1	7	4	3	5	9	2
4	5	2	6	9	1	3	7	8
5	1	7	4	2	9	8	3	6
3	2	6	8	1	7	9	4	5
9	8	4	3	5	6	2	1	7
2	4	9	1	6	8	7	5	3
1	7	8	9	3	5	6	2	4
6	3	5	2	7	4	1	8	9

Gagnantes

des mots croisés n°7/08

Solution: TESTER

M. Henri BOVIGNY,

Vaulruz

Fr. 20.-

+ 1 bon

M^{me} Michèle ALLET,

St-Maurice

Fr. 10.-

Mots croisés n°7/08

S	A	M	A	R	I	T	A	I	N
E	X	E	C	U	T	A	N	T	E
D	E	N	T	A	N	T	A	N	
U	S	E	U	L	A	L	I		
C	U	S	C	I	E	R	I	E	
T	R	I	C	E	P	E	S		
R	I	C	H	E	I	O	N		
I	H	E	L	I	C	E	F		
C	I	O	L	E	I	R	E		
E	I	R	I	O	V	L	U	Z	